

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 9 septembre 2019**

**Objet**

**Création d'un  
poste adulte-relais  
de médiateur de  
tranquillité  
publique avec  
signature d'une  
convention  
préalable  
Etat/Ville -  
Autorisation de  
création et de  
signature**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE,  
Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE,  
Mme BONNAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET,  
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,  
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à Mme N. LACUEY - M. GALAN à Mme DURLIN  
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme REMAUT  
M. LERAUT à Mme C. LACUEY  
M. CALT à M. VERBOIS  
M. HADON à M. BUTEL**

**Absent excusé :**

**M. LE BARS**

**M. Sébastien BUTEL a été nommé secrétaire de séance**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Floirac est éligible au dispositif Adulte-relais au titre de ses deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du secteur de la médiation par l'acquisition d'une expérience professionnelle significative et par les formations induites par le contrat Adulte-relais.

Au regard de différentes problématiques identifiées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la Ville a sollicité l'Etat le 28 juin 2019 pour envisager un conventionnement adulte-relais en tranquillité publique.

Cette demande de convention a été acceptée en Commission d'attribution des conventions d'adultes-relais à la Préfecture, le 18 juillet 2019.

La convention individuelle est conclue entre la Ville et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), représenté par Madame la Préfète, pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans, renouvelable une fois.

L'État finance l'adulte-relais à hauteur de 85% du SMIC.

L'adulte-relais, dans le cadre de ses missions, doit contribuer à l'amélioration des relations entre les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et les services publics, ainsi que des rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

La personne recrutée doit répondre à trois critères : être sans emploi ou bénéficiaire, sous réserve qu'il soit mis fin à ce contrat, d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI), résider en quartier prioritaire de la Politique de la Ville ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville et être âgée d'au moins 30 ans.

Le contrat d'adulte-relais étant un contrat d'insertion, la personne doit suivre une formation et bénéficier d'un accompagnement professionnel pour se réinsérer vers un emploi durable.

A Floirac, cet adulte-relais serait rattaché au service Médiation, au sein de la Direction Proximité et Relations Citoyennes et viendrait s'inscrire dans la dynamique d'amélioration du bien vivre-ensemble et de développement de la cohésion sociale.

Ainsi, le poste d'adulte-relais serait destiné principalement à l'information et à l'accompagnement dans leurs démarches des habitants, notamment des adolescents et des jeunes adultes, la facilitation du dialogue entre les habitants par une présence active sur le terrain, la prévention et la résolution des petits conflits de la vie quotidienne, le rappel des règles de vie commune et de citoyenneté, la mise en place de projets de médiation urbaine avec les partenaires du territoire, le signalement des besoins de maintenance des espaces publics ou d'amélioration du cadre de vie, la participation aux dispositifs de lutte contre la délinquance.

Le poste adulte-relais de médiateur en tranquillité publique est à créer pour une durée de 12 mois à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Considérant la possibilité d'accompagnement professionnel par le Plan Local pour l'Emploi et l'Insertion (PLIE) des Hauts de Garonne et le Pôle Emploi,

Considérant l'offre de formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),

Considérant le rôle d'animation et de formation du réseau des adultes-Relais tenu par la Préfecture de Gironde,

Vu le Code du Travail, articles L5134-100 à L5134-107 ;

Vu le Code du Travail, articles D5134-145 à D5134-156 ;

Vu le Décret n° 2013-54 modifié du 15 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 29 août 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention préalable d'adulte-relais avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un poste d'adulte-relais de médiateur en tranquillité publique pour une durée de 12 mois à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 012, article 64131.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 10 septembre 2019**

*Le Maire,*



Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : **24**  
    Pour : **24**  
    Contre :  
    Abstention : 8 (Mmes HERMENT,  
FEURTET, MM. VERBOIS, ROBERT,  
CALT, LEY, HADON, BUTEL)